



**BRICORAMA  
BATKOR**



*J'ai décidé de revoir  
votre pouvoir d'achat  
à la baisse  
**en baissant la  
majoration du  
travail du dimanche  
de 200% à 100 % !***

**Inadmissible pour la CFDT !**

**TRAVAIL DU DIMANCHE :  
la majoration des heures sera diminuée de moitié !**



**Souvenez-vous en 2012 :**

Un certain nombre d'entre vous aviez manifesté pour les ouvertures du dimanche contre un syndicat qui y était opposé. A cette époque l'employeur promettait des salaires augmentés. En 2016 il supprime la majoration des rémunérations. **C'est à la CFDT qu'il faut accorder votre confiance pour vous défendre, certainement pas à notre employeur !**

Cadeau de Noël et de fin d'année de notre employeur : la rémunération de vos dimanches sera divisée par deux en 2018 et pour tout le monde.

**La direction a en effet décidé d'enterrer votre pouvoir d'achat en baissant à partir de mai 2017 la majoration des heures travaillées le dimanche ; pour certains d'entre vous cela va représenter une perte de 300 euros par mois à partir de 2018.**

**A partir de mai 2017** et jusqu'à la fin de l'année, les heures seront majorées à 100 % au lieu de 200 % et une prime trimestrielle sera versée pour soi-disant compenser la perte de salaire qui, nous le savons, sera énorme pour ceux qui travaillaient 2 ou 3 dimanches par mois. **MAIS APRES ? Que se passera-t-il à partir de 2018 ?**

**Pour la CFDT** le risque de voir diminuer votre pouvoir d'achat est bien réel.

**Pour la CFDT**, il est inadmissible de revenir sur le paiement des heures à 200 %, UN ACQUIS DE 15 ANS !

**LA CFDT NE LAISSERA PAS FAIRE ET VOUS APPELLERA A VOUS MOBILISER  
LUTTONS ENSEMBLE POUR CONSERVER NOS AVANTAGES !**

N'hésitez pas à nous contacter, car rien n'est tout à fait perdu si nous travaillons ensemble et si nous sommes solidaires. Comme nous l'avons toujours fait, nous nous battons à vos côtés, nous ne lâcherons rien.

**VOS CONTACTS CFDT :**

LAISNE ALAIN            06.58.77.27.42  
MAZOUZ HAMID        06.67.25.06.71  
OSAROVSKI CEDRIC    06.58.77.31.50

